

Flash presse, 11 juin 2025

Vagues de chaleur : les solutions facilement déployables pour éviter la surchauffe dans son logement ou son lieu de travail

Alors qu'une nouvelle vague de chaleur s'apprête à frapper la France, IGNES, le Groupement Actibaie et l'AFPVP appellent à la mobilisation de manière urgente pour adapter les logements et les locaux professionnels et éviter la surchauffe dans le bâti. Ils publient un guide des solutions de rafraîchissement, rapidement déployables et sobres énergétiquement, avec des conseils pratiques pour faire face aux épisodes de chaleur.



[Lien vers l'intégralité du guide Confort d'été](#)

Les premières chaleurs extrêmes de la saison frappent déjà plusieurs régions françaises. Dans les Alpes-Maritimes, à Nice, la température nocturne n'est pas descendue sous les 26°C, tandis que dans la vallée du Rhône, notamment à Lyon, des pointes à plus de 35°C sont attendues.

Ces épisodes, de plus en plus fréquents, mettent en évidence les limites d'un parc bâti souvent mal préparé à la chaleur, tant dans les logements que dans les locaux

professionnels. En particulier, 9 logements sur 10 ne sont pas adaptés aux fortes chaleurs selon le DPE.¹

Il y a urgence à adapter les logements et les locaux professionnels pour éviter la surchauffe et ne pas souffrir de la chaleur.

[Le décret](#) renforçant les obligations des employeurs en matière de protection thermique, traduction du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), marque une étape importante dans la reconnaissance du rôle du bâtiment face aux vagues de chaleur. Cette évolution s'inscrit dans un contexte d'urgence climatique où l'adaptation du bâti devient une condition essentielle de résilience, à la fois sanitaire et sociale.

« La lutte contre la chaleur ne peut plus se limiter à la production de froid. Que ce soit dans les locaux professionnels ou dans les logements, il faut agir à la source, en équipant le bâti de solutions passives, efficaces et immédiatement mobilisables », souligne **Hervé Lamy, Délégué général du Groupement Actibaie.**

Le guide « Confort d'été » : des solutions sobres et déjà disponibles

Le guide « Confort d'été – les solutions sobres pour le logement et les locaux professionnels », rédigé par IGNES, le Groupement Actibaie et l'AFPVP, présente des réponses concrètes à cet enjeu reconnu désormais comme prioritaire par le Plan national d'adaptation au changement climatique. Il propose des équipements accessibles, économes en énergie et facilement déployables pour limiter les surchauffes, et éviter un recours déraisonné à la climatisation.

Pour exemple :

- Les protections solaires extérieures permettent de réduire la température intérieure jusqu'à 5°C, et 7°C si elles sont automatisées. De nouvelles solutions comme les *screens* permettent de se protéger du soleil tout en bénéficiant de la lumière naturelle du jour ;
- La ventilation naturelle optimisée abaisse la température et améliore la qualité de l'air,
- Les brasseurs d'air plafonniers réduisent la température ressentie jusqu' 4°C, pour une consommation très faible ;
- Le pilotage de la climatisation par pièce

D'ici 2030, 21 millions de logements seront exposés à plus de 20 jours de vague de chaleur chaque été². Face à cette réalité, les auteurs du guide alertent sur le risque de mal-adaptation, c'est-à-dire de réponses inadaptées aux enjeux climatiques, comme l'achat massif de climatiseurs mobiles, peu efficaces et très énergivores.

¹ [Confort d'été : Seulement 1 logement sur 10 adapté aux fortes chaleurs - ignes](#)

² Étude « État des lieux de l'exposition du parc résidentiel français aux fortes chaleurs à horizon 2030 et 2050 », Pouget Consultant IGNES, mai 2023.

« Le défi de l'adaptation du bâti est ainsi crucial et urgent, il est essentiel que chacun s'en empare pour favoriser un déploiement massif des équipements de rafraîchissement sobres dans le parc de logements, les locaux tertiaires et les services publics, notamment les écoles. Ce guide doit y contribuer », ajoute **Anne-Sophie Perrissin-Fabert, Déléguée générale d'IGNES.**

« Les brasseurs d'air plafonniers permettent de réduire la température ressentie de plusieurs degrés avec une consommation qui peut être jusqu'à 30 fois inférieure à celle d'un climatiseur. Ils constituent une solution de confort durable, plébiscitée dans les zones les plus exposées », complète **Pierre Lacarrière, Président de l'AFPVP.**

A propos de IGNES : IGNES est l'Alliance des industriels qui proposent des solutions électriques et numériques pour le bâtiment. Réponses clés aux grands défis climatiques et sociétaux, ces solutions permettent de piloter les équipements techniques pour consommer moins et mieux, d'améliorer le confort d'été, d'adapter les logements au vieillissement, d'assurer la sécurité électrique, de sécuriser les accès, de disposer d'un très haut débit effectif... L'Alliance est constituée de 50 entreprises implantées dans les territoires français, PME, ETI et grands groupes internationaux et représentent plus de 300 familles de produits. L'ensemble de ses membres partage les valeurs d'innovation et d'entrepreneuriat. IGNES travaille au quotidien avec les filières électriques, du bâtiment et de la sécurité . **Contact presse :** Brice BRANDENBURG, Responsable des Affaires Publiques et de la Communication institutionnelle, bbrandenburg@ignes.fr, 06 25 02 70 21

A propos de l'AFPVP : L'AFPVP est l'association Française des Professionnels des Ventilateurs de Plafond. Elle a vocation à faire connaître les avantages économiques et environnementaux des brasseurs d'air plafonniers, à promouvoir la sécurité des produits, la qualité, la bonne maîtrise de l'acoustique et à informer sur le bon dimensionnement des installations. **Contact presse :** Pierre LACARRIERE, Président, p.lacARRIERE@afpvp.fr, 06 18 50 30 55.

A propos du Groupement Actibaie : Affilié à la Fédération Française du Bâtiment, le Groupement Actibaie est le syndicat professionnel qui réunit l'ensemble des métiers des portes, portails, volets et stores. Il regroupe à la fois les fabricants industriels, les assembleurs et les entrepreneurs installateurs et compte 2 900 adhérents, soit 46 000 salariés pour 3,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le syndicat représente ainsi 80 % des produits industriels mis sur le marché dans le secteur. Les priorités de développement du Groupement Actibaie se centrent sur : la sécurité, l'accessibilité, la maintenance, les économies d'énergie, la normalisation et la formation. www.groupement-actibaie.org
Contact presse : Marlène Droulin-Eymin, Agence B Side : 06 15 10 53 06 - m.droulin@agencebside.fr